

13.11.2014 - 11:11 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: Rupture définitive des négociations salariales dans le secteur principal de la construction

Lucerne (ots) -

Les délégués de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) ont décidé de ne plus renouer les négociations salariales avec les syndicats Unia et Syna qui avaient été suspendues le mois dernier. La raison principale de sa décision, prise à l'unanimité, à une écrasante majorité réside dans le fait que le syndicat Unia exploite son propre service spécialisé d'analyses des risques d'entreprises du secteur principal de la construction et du second-oeuvre, contribuant par-là à démanteler le partenariat social.

La création du service spécialisé Analyse des risques d'Unia qui évalue de manière unilatérale les entreprises, processus dominé par ses propres intérêts, remplace le système efficace d'application paritaire d'une convention collective de travail (CCT). Ce faisant, ce syndicat sape l'application paritaire et torpille les institutions relevant du partenariat social dont - détail piquant - Unia a fait lui-même partie. La quasi-totalité des branches du second-oeuvre est touchée par les activités de son service spécialisé.

Mais ce n'est pas tout. Depuis mi-septembre 2014, Unia applique une tactique systématique d'actions perturbatrices sur les chantiers d'entreprises membres de la SSE. Ce faisant, il viole intentionnellement la paix absolue du travail, en vigueur dans le secteur principal de la construction. Les délégués ne se laissent pas impressionner par de telles provocations.

L'assemblée des délégués de la SSE déplore la rupture des négociations provoquée par Unia. En ce qui concerne les négociations salariales 2014/2015 dans le secteur principal de la construction, elle prend acte que le renchérissement annuel déterminant est négatif, de sorte qu'il n'y a aucun besoin de rattrapage au niveau des salaires. Bien au contraire, au cours des huit dernières années, les salaires effectifs ont augmenté de 6,1 pour-cent en termes réels, de sorte qu'ils sont au top de toutes les branches de l'artisanat avec une CCT. Par conséquent, il n'est pas nécessaire d'augmenter les salaires pour 2015.

Pour toutes ces raisons, les délégués ont voté à l'unanimité la rupture définitive des négociations salariales 2014/15. Ils ont pris cette décision également par solidarité vis-à-vis des associations d'employeurs du second-oeuvre.

Contact:

Werner Messmer
Président central de la SSE
Tél.: +41/79/445'77'89
E-Mail: werner.messmer@messmer.ch

Daniel Lehmann
Directeur de la SSE
Tél.: +41/79/129'11'52
E-Mail: dlehmann@baumeister.ch

Martin A. Senn
Sous-directeur de la SSE
Chef du Département Politique + Communication
Tél.: +41/79/301'84'68
E-Mail: msenn@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100764484> abgerufen werden.